

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre 2016

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2016 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Points et réunions diverses

Points dernière séance :

- ✓ **COSEA** : M. le Maire fait part des travaux de réfection de voirie effectués par COSEA qui ne donnent pas satisfaction et rappelle que le compte-rendu de la réunion afférente à ces problématiques est toujours en attente.
- ✓ **Syndicat du collège de Montbazou** : Aucune évolution sur le devenir de ce syndicat n'a été avancée à ce jour.
- ✓ **SAVI (Syndicat d'Aménagement du Val de l'Indre)** : Suite au courrier de relance sur l'étude de la retenue collinaire fait début juillet, le SAVI a prévu de lancer une consultation à l'automne 2016 auprès de différents bureaux d'études. Une étude pourrait donc être engagée fin 2016-début 2017.
- ✓ **Agence Postale Communale (APC)** : L'agent gérant l'APC est remplacée pendant son congé maladie et ses congés annuels qui s'en suivent.
- ✓ **Sécurité piéton en bas du pont-route** : La traversée récurrente de piétons en bas du pont-route au niveau du restaurant le « Tourne-Bride », bien que non autorisée, pose un souci de sécurité. Ce point évoqué lors de la dernière séance est à l'étude afin d'interdire cette traversée potentielle.

Services périscolaires

- ✓ **Point rentrée scolaire** : Xavier GAUTHIER informe les élus du bon déroulement de cette rentrée qui recense 127 élèves et compte un enseignant remplaçant rattaché à l'école de Villeperdue. L'équipe communale des services périscolaires se voit, cette année, renforcer par l'accueil d'une apprentie qui interviendra sur le poste d'ATSEM, la cantine et garderie périscolaire. Ce renfort est bienvenu en cantine notamment puisque ce service démarre avec une fréquentation de 83 rationnaires dès le 2^{ème} jour de reprise d'école et monte jusque 93 dès la semaine suivante.
- ✓ **Sécurité et établissements scolaires** : M. le Maire stipule que la Préfecture attire l'attention des collectivités sur des mesures de sécurité à mettre en place. Il évoque le manque de moyens de la commune, la difficulté de la configuration de l'école et préconise d'attendre pour voir les évolutions des directives exigées. Dans un premier temps, il est décidé de mettre en faction un agent technique devant l'école tant côté « mairie » que côté « Godinière ». M. le Maire va rencontrer le directeur d'école afin d'échanger sur ces problématiques.

✓ **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :** M. le Maire rappelle qu'il s'est tourné vers la Communauté de Communes du Val de l'Indre qui propose de mettre à disposition de la commune via une convention deux animateurs pour assurer les NAP dès le 12 septembre. Le fonctionnement restera identique à l'année précédente. Par la suite, cette organisation sera sans doute modifiée, la CCVI ayant la compétence périscolaire et fonctionnant différemment. Toutefois, cette année, les NAP seront proposées en appui d'un projet pédagogique ; un rendez-vous le 6 septembre est prévu avec les animateurs.

Personnel communal

✓ **Contrat aidé au poste de ménage :** M. le Maire rappelle que l'agent en poste actuellement ne sera pas renouvelé d'un commun accord, la réintégration de l'agent titulaire étant en attente de réponse.

Budget-Finances

✓ **Régularisation budgétaire :** M. le Maire spécifie aux élus que la prévision budgétaire pour le programme 044 relatif à la restauration de registres d'état civil est insuffisante et nécessite une ouverture de crédit à hauteur de 1200 €. Ce crédit sera équilibré par le compte 020 « dépenses imprévues ».

✓ **Budget école :** Les élus constatent la stabilité de ce budget et son respect par l'équipe enseignante tout en observant, cette année encore, une croissance des dépenses des photocopies. La cotisation d'assurance, au vu du projet orchestre à l'école, a également augmenté. Xavier GAUTHIER rappelle que les enseignants ont fait le choix d'investir dans un photocopieur pour le côté « maternelle » dont le coût a été réparti sur 2 années budgétaires. Le solde étant imputé sur cette dernière année et l'achat de tapis de sol supplémentaire ont conduit à un léger dépassement du budget investissement prévu. Il est noté que des tables ont été achetées pour la maternelle à cette rentrée, ces dépenses, relatives au mobilier scolaire, n'entrent pas dans ce budget. Les élus décident, à l'unanimité, d'augmenter de 1,5 % pour 2016-2017 la coopérative scolaire soit 4,10 € par élève ainsi que la dotation pour les fournitures scolaires soit 57,10 € par élève.

Assainissement

✓ **Assistance à maîtrise d'ouvrage :** M. le Maire rappelle aux élus que, suite au diagnostic réalisé entre 2008 et 2010 sur les différents ouvrages de réseau de collecte d'eaux usées, la réhabilitation de deux postes de refoulement s'avère nécessaire. Pour ce faire, les élus décident de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour conseils et choix du maître d'œuvre ; le cabinet DUPUET est retenu pour un montant de 4620 € TTC.

Eau potable

✓ **Assistance à maîtrise d'ouvrage aides aux particuliers :** M. le Maire rappelle que, conformément à l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection du forage d'alimentation en eau potable F3 « Le Bourg », des travaux chez les particuliers sont nécessaires dans le cadre de la mise en place du périmètre de protection rapprochée. Les élus souhaitent aider les particuliers dans ces démarches et leur faire bénéficier d'aides financières par le concours de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Pour ce faire, les élus décident de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour conseils et suivi de cette opération ; le cabinet DUPUET est retenu pour un montant de 16 380 € TTC. Ces travaux sont éligibles aux subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

✓ **Assistance à maîtrise d'ouvrage travaux forages :** L'arrêté préfectoral cité précédemment nécessite également des travaux relatifs à la mise aux normes d'une cuve à fuel enterrée, au rebouchage du forage 1 « Le Bourg », à la mise en place d'une sonde de sécurité dans le forage, à un dispositif anti-intrusion avec arrêt des pompes du forage en cas d'infraction. Pour ce faire, les élus décident de retenir un

assistant à maîtrise d'ouvrage pour conseils et choix du maître d'œuvre ; le cabinet DUPUET est retenu pour un montant de 4 608 € TTC. Une proposition de maître d'œuvre de la société HADES pour le rebouchage est acceptée à hauteur de 4 140 € TTC. Ces travaux sont éligibles aux subventions octroyées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Travaux communaux

✓ **Point aménagement sécurité route du Chêne Parapluie** : M. le Maire stipule aux élus que suite à la réunion publique du 12 juillet et à la permanence en mairie du 20 août, le projet ne suscite pas de grosses difficultés. A noter que la largeur de voirie est à vigiler ainsi que la présence de zones de croisement, la présence d'écluses avec coussin berlinois aux entrées de secteur est à privilégier, un volet paysager le long de la voirie prévoyant un trottoir en arrière-plan est retenu. Un nouveau point d'éclairage public est envisagé chemin des Penlous. Un nouveau rendez-vous avec Cahier de Route est prévu le 12 septembre afin de prendre en considération les remarques apportées tant par les riverains que les élus.

✓ **Point travaux Logements Locatifs 1 impasse du vieux bourg (LL1)** : Les travaux des 1^{er} et 2nd étage sont achevés et tous les logements sont loués. Le rez-de-chaussée est en cours, un des locataires, M.BUREAU, va prochainement déménager dans un logement locatif sis 8 rue du Vieux Bourg.

✓ **Travaux de voirie** : L'entreprise BELLIN doit commencer les travaux de réfection de voirie le 12 septembre.

✓ **Travaux de fossés** : L'entreprise ARTP a effectué les travaux commandés sauf au lieu-dit « les trois Pruniers » où un fossé ne nécessitait pas d'être fait.

✓ **Cheminement piéton gare SNCF** : Ce projet, mené par l'intercommunalité, avance, une réunion est prévue le 12 septembre. En parallèle, la question de l'horaire du TER le matin peu approprié est abordé, un courrier de relance sera fait à la Région, le courrier de janvier relatif aux dessertes locales étant resté sans réponse à ce jour.

Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Thilouze : M. le Maire informe les élus que la commune de Thilouze vient de procéder à l'arrêt de projet de son PLU prescrit le 1er septembre 2011 et devant remplacer le POS qui était en vigueur. Il donne connaissance de la délibération du 4 juillet 2016 d'arrêt du projet et du courrier du 19 Août 2016 sollicitant l'avis de la commune de Villeperdue.

Ce PLU n'ayant pas d'impact particulier pour la commune de Villeperdue, les élus émettent un avis favorable pour ce dossier.

✓ **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Les élus ne souhaitent pas préempter :

- sur le terrain et bâti 4 rue Dame Milon
- sur le terrain et bâti sis 2 allée du château
- sur le terrain et bâti sis 3 rue de la Fosse Carrée
- sur le terrain et bâti sis 6 impasse de la Varenne
- sur le terrain et bâti sis 3 rue de la Marqueterie

✓ **Achat parcelle B n°544 et B n°545** : M. le Maire rappelle le projet d'acheter la parcelle B n°544 pour le chemin piéton en centre bourg au prix de 5 € le m² ainsi qu'une partie de la parcelle B n°545 ; cette dernière ayant fait récemment l'objet du bornage afférent. Cet achat sera finalisé dès que le géomètre aura transmis le nouveau numéro de cadastre de la parcelle divisée. Les élus délèguent tout pouvoir à M. le Maire pour finaliser cette opération.

Dates à retenir

- { • Réunion préparatoire avec les associations **Lundi 5 septembre** à 18h30 – mairie
 - { • Forum des associations **Samedi 10 septembre** de 14h00 à 16h30 – salle polyvalente
 - Commission communication (Lettre d'Infos) **Lundi 12 septembre** à 18h00 – mairie
 - Prochains CM **Vendredi 28 octobre** à 20h00 – mairie
- 2 décembre

Questions diverses

1. Impacts vitres salle « Les Albizzias » : Il a été signalé à Gérard LEGRAND la présence d'impacts sur certaines vitres de la salle « les Albizzias » ; au vu du descriptif il pourrait s'agir d'airsoft. M. le Maire stipule, à cette occasion, qu'une réunion est prévue avec la gendarmerie sur la surveillance des communes qui peut passer par la vidéosurveillance.

2. Arbres communaux : Isabelle DUFRAISSE a constaté qu'un arbre a été coupé sur le terre-plein rue de l'Arche, il en est de même rue de la mairie a constaté Olivier MESNARD. Gérard LEGRAND fera le point avec les adjoints techniques. Par ailleurs, il informe que le saule de l'école côté « Godinière » va être coupé, étant certainement la cause des fissures apparues sur le bâtiment du bureau du directeur d'école.

3. Elargissement autoroute A10 et enquête publique : La concertation publique relative aux travaux d'élargissement de l'A10 se déroulera du 26 septembre au 22 octobre 2016.

4. Pompage d'eau sur les bornes incendie et autoroute A10 : La commune a été sollicitée par un sous-traitant de VINCI Autoroute afin de pomper de l'eau pour des travaux au niveau de l'A10. Une convention va être passée pour ce faire, les volumes concernés ne devant pas être très importants. Une vigilance est demandée aux élus sur la constatation éventuelle de pompages non autorisés faits à l'insu de la municipalité et créant des dysfonctionnements sur le réseau d'eau potable.

La secrétaire de séance